

Rapport explicatif

Compte 2024

Rapport explicatif

Le rapport relatif au compte 2023 est établi conformément aux articles 44 et 45 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile :

« Le rapport relatif aux comptes synthétise la gestion des finances de la zone durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent ».

Ce rapport relève succinctement quelques éléments saillants du compte 2024. Je reste bien entendu à la disposition des membres du Conseil de la Zone pour toutes explications ou précisions complémentaires.

SERVICE ORDINAIRE :

Exercices antérieurs :

Les dépenses des exercices antérieurs correspondent aux engagements de 2023 reportés en 2024 (322.641,93 eur) et à des factures relatives aux exercices précédents mais arrivées tardivement.

On y retrouve également un crédit de 800.405,37 eur relatif au litige entre la ZS et les pompiers volontaires de Couvin.

Au total, le montant des engagements s'élève à 1.206.035,57 eur et celui des imputations à 1.194.592,90 eur.

En recette, on retrouve le boni comptable de l'exercice 2023, soit 3.023.856,78 eur (1.095.112,52 eur en 2022) et deux montants relatifs à des notes de crédit pour un total de 45.667,01 eur.

Dépenses de personnel :

Le total des dépenses de personnel s'élève à 16.007.581,83 eur (15.330.524,55 eur en 2023) alors que les crédits prévus s'élevaient à 17.471.925,81 eur.

Le montant des crédits non-utilisés s'élève à 1.464.343,98 eur et résulte essentiellement de :

- Au niveau des volontaires : il était prévu de promouvoir 3 officiers (au 01/07/2024) et 10 sous-officiers (au 01/04/2024) ainsi que l'engagements de 30 sapeurs. En 2024, le nombre d'heures prestées et payées s'est élevé à 293.273 h pour 303.290 h en 2023. De plus, sur les 30 sapeurs à engager, seuls 16 sont entrés et ont commencé leur formation. Au total, le coût des prestations est inférieur 742.336,49 eur au niveau des indemnités et de 281.661,82 eur au niveau des cotisations patronales ;
- Au niveau du personnel administratif, le budget intégrait les engagements d'un préventionniste D6 (01/03, coût estimé 40.292,07 eur, entré finalement le 01/09), d'un ouvrier D1 (01/01, 43.067,24 eur mais dépenses réduites de

moitié pour cause de départs anticipés) et d'un technicien développeur CODIS B1 (01/04, 39.528,87 eur ; finalement entré en service le 01/12/2024). Globalement, la différence s'élève à -153.649,23 eur de traitements et -46.373,93 eur de cotisations patronales.

Dépenses de fonctionnement :

Globalement, les crédits budgétaires de fonctionnement se sont avérés suffisants : engagements globaux de 3.008.014,62 eur (2.837.987,16 eur en 2023) pour des crédits de 3.387.650 eur, soit des crédits non-utilisés de 379.635,38 eur principalement au niveau des fournitures techniques (-92.951,61 eur), des tenues de casernement (-29.352,25 eur) et des énergies (chauffage : - 76.405,63 eur ; électricité : -75.417,48 eur ; carburant : -63.948,51 eur).

Dépenses de transferts :

Ces dépenses sont constituées par des non-valeurs sur des droits constatés non-perçus : 33.777,54 eur (103.524,76 eur en 2023 et 207.502,52 eur en 2022) et des subsides à l'association des zones de secours (8.986,90 eur) et aux cadets de Dinant (2.500 eur).

Dépenses de dette :

Après des remboursements en capital de 1.857.092,08 eur (1.682.492,32 eur en 2023), la dette bancaire de la zone s'élève, au 31/12/2024, à 9.657.003,41 eur pour 11.197.778,10 eur en 2023, la ZS n'ayant pas contracté d'emprunts au cours de cet exercice.

A l'exception de l'arsenal de Dinant et de Gedinne, les reprises des arsenaux communaux n'étant pas encore actées, le crédit budgétaire prévu (88.208,45 eur) n'est utilisé qu'à concurrence de 21.696,74 eur.

Par contre, les crédits nécessaires au remboursement des communes dont les nouveaux arsenaux (financés via CRAC) sont mis à disposition de la ZS, sont engagés à concurrence de 310.000 eur.

Dépenses de prélèvements et provisions :

A la MB1/2024, compte tenu des résultats du compte 2023, la zone a choisi de financer une partie des dépenses extraordinaires, soit celles déjà imputées au 19/09/2024, à concurrence de 1.108.826,63 eur.

La zone avait également choisi de mettre en provision 50% de l'augmentation annoncée du subside AMU en attendant sa perception éventuelle. Finalement, ce subside a été totalement perçu en 2024 et cette provision n'a donc pas été constituée.

Recettes de prestations :

Les recettes de prestations (principalement : facturation service ambulance, interventions diverses et préventions incendie) s'élèvent à 1.393.227,51 eur pour 1.283.476,74 eur en 2023.

Recettes de transferts :

Les recettes de transferts s'élèvent à 23.346.380,90 eur pour 21.271.668,51 eur en 2023, soit une augmentation de 2.074.712,39 eur (Subside AMU : + 1.227.844,94 eur ; subside provincial : + 1.113.857,64 eur ; subsides fédéraux : - 315.126,22 eur). Les dotations communales sont, elles, inchangées depuis 2021.

Recettes financières :

En 2024, la ZS a bénéficié d'une trésorerie largement excédentaire. Le placement de ces excédents en comptes à termes a généré des intérêts nets de 110.933,46 eur.

Soldes ordinaires 2024 :

Etant donné des dépenses globales engagées inférieures aux prévisions de 2.727.910,58 eur, ce compte dégage un boni budgétaire ordinaire de 4.156.364,99 eur et un boni comptable de 4.489.616,38 eur (la différence équivaut aux engagements reportés en 2025, soit 333.251,39 eur). Pour rappel, le boni budgétaire 2023 s'élevait à 2.701.214,85 eur.

SERVICE EXTRAORDINAIRE :

Dépenses :

La zone a reporté des crédits budgétaires extraordinaires de 2023 à 2024 pour un total de 2.423.004,05 eur :

- Nouveau camion-citerne « feux de forêts » (2022 - 349.579,43 eur) ;
- Auto-pompe MF (2022 -398.044,12 eur) ;
- Matériel informatique (103.463,88 eur) ;
- 3 ambulances (499.586,01 eur) ;
- 1 auto-échelle d'occasion (386.837,00 eur) ;
- Matériel d'exploitation (92.425,21 eur) ;
- Rénovation auto-échelle de Couvin (289.559,05 eur) ;
- Mise en conformité des immeubles (81.634,78 eur).

Courant 2024, la ZS a procédé à des imputations à concurrence de 1.859.776,78 eur dont :

- Auto-pompe MF (2022 - 398.044,12 eur + révision de prix : 71.206,49 eur) ;
- 30 Radios TETRA et 184 Pagers (2023 – 90.533,48 eur) ;
- Véhicule logistique (2023 – 123.420,00 eur) ;
- Auto-échelle d'occasion (2023 – 386.837,00 eur) ;
- Matériel d'exploitation (2023 – 87.374,69 eur) ;
- Rénovation Auto-échelle Couvin (2023 – 320.910,15 eur) ;
- Matériel d'exploitation 2024 (149.386,91 eur)

Au 31/12/2024, la ZS attend encore la livraison de (engagements reportés 1.943.206,07 eur), dont :

- Camion-citerne « feux de forêts » (2022 – 349.579,43 eur) ;
- 3 ambulances (2023 – 499.586,01 eur – livrées en 2025) ;
- Plate-forme serveur informatique (2024 – 94.985,00 eur) ;
- Véhicules légers (2024 – 145.934,23 eur) ;
- 3 ambulances (2024 – 589.149 eur) ;
- Matériel d'exploitation (2024 – 108.755,78 eur).

Recettes :

Pour financer ces dépenses, la zone a transféré du Service Ordinaire vers le Service Extraordinaire (via fonds de réserve) 1.108.826,63 eur

Globalement, le résultat budgétaire extraordinaire est négatif de 2.091.040,45 eur.

BILAN ET COMPTE DE RESULTATS :

Compte de résultats :

Le compte de résultats diffère sensiblement du compte budgétaire ordinaire: il enregistre tous les produits financiers et toutes les charges financières de la zone au cours de l'exercice, y compris les produits non-encaissés et les charges non-décaissées (par exemple les plus-values ou les amortissements), les produits et charges exceptionnels et les prélèvements et dotations aux réserves.

Le résultat courant est positif (2.562.696,76 eur, le compte de résultats ne tient pas compte du boni budgétaire des exercices antérieurs), de même que le résultat d'exploitation (2.516.452,97 eur, y compris le résultat courant) et que le résultat exceptionnel (28.909,31 eur).

Ce boni global de 2.545.362,28 eur est reporté au Bilan et vient augmenter le montant des fonds propres de la ZS.

Bilan :

Le bilan de la ZS présente une situation financière de la zone à une date précise, à savoir le 31 décembre de l'exercice.

Le capital de la zone est négatif à 448.791,84 eur. Cette situation particulière s'explique par la reprise des avoirs et engagements des communes, à l'exception des immeubles alors que les emprunts correspondants sont déjà repris et comptabilisés.

Les fonds propres sont positifs (9.743.929,43 eur contre 7.299.279,96 eur en 2023) compte tenu des résultats cumulés des exercices antérieurs, des réserves constituées (1.616.437,04 eur), des subsides obtenus et de la provision 2022 non-utilisée (623.769,83 eur).

Les dettes totales de la zone s'élèvent au 31/12/2024 à 10.835.679,20 (12.081.751,61 eur en 2023) dont 7.875.792,17 eur de dettes bancaires à LT, 1.863.422,23 eur de charges d'emprunts remboursables dans le courant de l'exercice 2025, 203.205,99 eur de factures dues aux fournisseurs et 890.593,11 eur de dettes diverses (charges financières, dettes salariales et sociales et divers).

Au niveau des créances, le total des factures émises par la zone mais non-payées au 31/12 s'élève à 602.601,06 tandis que la zone était en attente du versement de subsides (communaux, provinciaux et fédéraux) pour 719.585,09 eur (montants perçus en début 2025).

Au 31/12/2023, la trésorerie de la ZS présentait un solde positif de 6.225.775,12 eur dont 6 millions en comptes à terme.